

L'Art de mieux vivre une recomposition familiale

Cette brochure a été préparée par le Conseil de la famille conformément à un engagement qu'il a pris dans son Avis intitulé **La famille ... composée autrement**, publié en mars 1995.

Elle a été réalisée grâce à la collaboration de la Banque Nationale du Canada et du Secrétariat à la famille qui ont cru en son utilité pour les parents. Cette brochure ainsi que l'Avis sont disponibles gratuitement au Conseil de la famille.

Coordination : Jean-Pierre Lamoureux

Rédaction : Danielle Stanton

Idéation et design graphique : Boum! communication graphique

Illustrations : Johanne Hudon pour Boum! communication graphique

La traduction et la reproduction totale ou partielle de cette brochure sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

Lorsqu'utilisé, le générique masculin l'est dans le seul but d'alléger le texte.

CONSEIL DE LA FAMILLE

875, Grande Allée Est

Édifice H, bureau 1.66 B

Québec (Québec)

G1R 4Y8

Téléphone: (418) 646-7678

(514) 873-1292

Télécopieur: (418) 643-9832

c 1995 Conseil de la famille

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, 1995

ISBN 2-550-24014-6

Ils se sont rencontrés, se sont aimés, puis ont décidé de former une famille. Mais ils n'eurent pas d'enfant; elle en avait déjà deux et lui, un. Ils fondèrent donc leur famille par addition et vécurent heureux ...

Voilà comment se tisse maintenant la trame de plusieurs histoires d'amour. Avant, les enfants venaient *après* l'union. Aujourd'hui, ils viennent souvent *avec*; ils sont déjà là quand les gens s'unissent. Les familles recomposées sont devenues effectivement une réalité présente dans tous les milieux.

Mais ces familles restent, dans un certain sens, invisibles. D'abord, on ne sait pas encore comment les nommer exactement : famille recomposée, famille plurielle, re-famille, famille puzzle, famille en kit, famille reconstituée, famille tribu, famille bis? On ne connaît pas non plus leur nombre avec exactitude. Certaines statistiques parlent de près d'une sur dix. Par ailleurs, on sait que 20 % des couples québécois rompent leur relation trois ans après le début de l'épisode en famille recomposée.

Le phénomène de la recomposition familiale est récent, du moins dans sa forme actuelle. Ces familles ont donc peu de modèles auxquels se référer. Il peut être insécurisant d'avoir à jouer les pionniers, à inventer, à bricoler soi-même son propre quotidien affectif et familial sans pouvoir se référer à une norme.

Les familles recomposées ont à relever les mêmes défis que les familles ordinaires et tous les problèmes auxquels elles se butent ne découlent pas forcément de la recomposition, qu'il s'agisse par exemple de problèmes d'apprentissage, de la crise d'adolescence, de la pauvreté, de la maladie ... Cependant, les relations qui unissent les membres d'une famille recomposée sont plus complexes, d'où un coefficient de difficultés potentiellement plus élevé que dans les autres familles. Or, les familles recomposées, ou en voie de l'être, n'ont

pas toujours accès à des services et à des intervenants qui comprennent exactement les situations qu'elles vivent.

Cette brochure a justement été conçue pour combler cette lacune. Elle résume les idées contenues dans l'Avis du Conseil La famille... composée autrement. Elle n'a aucunement la prétention de répondre à toutes les questions, ni de fournir des modèles. Le but du Conseil de la famille est simplement de donner des pistes de réflexion et d'action aux personnes qui vivent l'expérience de la recomposition familiale, ou qui s'appêtent à le faire, pour que leur projet réussisse et que les enfants s'y sentent bien, et heureux!

FORMER UN COUPLE ... OU COMPOSER UNE FAMILLE?

Je n'ai pas vraiment pu m'engager auprès des enfants de Pierre. Je n'étais ni plus ni moins que leur gouvernante.

Une femme vivant en famille recomposée depuis plusieurs années

Je pensais que mon nouveau *chum* serait un père pour mon enfant. Ce n'est pas le cas. Mais au moins je ne suis plus toute seule.

Une mère ayant vécu plusieurs années seule avec son enfant

Un père et une mère, ou encore un parent et un adulte sans enfant, qui envisagent de s'unir sont placés devant deux options. La première : former un couple-amants. Ils vivront alors ensemble ou séparément, et partageront seulement à l'occasion des moments communs (loisirs, vacances ...) avec les enfants. Dans ce cas, on ne peut pas vraiment parler de reconstitution familiale. La deuxième : former un couple-parents. Ils cohabiteront alors et créeront des liens affectifs entre les membres de deux ex-familles, pour ainsi former une véritable famille.

Ce dernier choix exige un engagement des deux conjoints. Si elle n'est pas pleinement acceptée, l'union nage déjà en pleine ambiguïté. Les attentes de l'un et de l'autre risquent de ne jamais se rencontrer, particulièrement si l'un des deux conjoints n'a pas d'enfant et qu'il attend l'exclusivité de son partenaire.

La situation choisie au départ peut évoluer. Cependant personne ne gagne jamais à brusquer les événements. Il faut laisser tout le monde s'adapter, s'approprier, se choisir.

Par ailleurs, la famille recomposée ne devrait pas être qu'une affaire d'adultes, même si elle peut naître du seul désir de deux personnes de former un couple. Les adultes pourront échafauder les plus beaux projets entre eux, si les enfants ne comprennent pas ce qui leur arrive, si on leur impose un nouveau cadre de vie sans leur en parler, s'ils n'y consentent pas, notamment parce qu'ils n'ont pas fait le deuil de leur première famille, la recomposition familiale se réalisera difficilement, partiellement et superficiellement. Bref, les enfants doivent être dans le coup!

*La famille recomposée ne se construit pas en un jour. Elle exige
acceptation, engagement, patience, souplesse, humour, communication ...
et temps.*

DES MOTIVATIONS A LA HAUTEUR DES DÉFIS!

J'ai toujours cru dans le couple, ce n'est pas parce que j'ai divorcé que j'ai cessé d'y croire.

Un père de quatre enfants désirant former une famille avec une femme qui a elle-même quatre enfants

Moi, je n'en pouvais plus d'être seule avec mon enfant. C'était trop! Toujours toute seule pour tout : les assurances, les bottines, les visites de parents ...

Une mère ayant vécu une longue période de monoparentalité

Les raisons qui motivent des personnes à recomposer une famille sont très variées, comme nous l'apprennent, entre autres, les consultations du Conseil de la famille : le désir de vivre au quotidien avec l'être aimé, la croyance dans le couple, l'envie de connaître un autre amour, d'effacer un premier échec, le besoin de sécurité affective et financière, l'inconfort de la solitude, la volonté de normaliser son statut, la préférence du cadre de vie familial à tout autre, la peur de vieillir seul, etc.

En règle générale, on recompose une famille pour les mêmes raisons que l'on forme une première famille : par amour. Et aussi parce que l'on choisit la famille comme cadre de vie.

Mais là s'arrêtent les ressemblances. Dans une famille recomposée, on se retrouve, sur le champ, souvent à plusieurs (parent gardien, nouveau conjoint, amis), à tenir différents rôles pour lesquels on n'est pas toujours préparé et qui peuvent évoluer. Par exemple, le nouveau conjoint doit se glisser dans la peau d'une belle-mère ou d'un beau-père, personnages que la littérature a

longtemps campés dans les rôles de méchants ; il est aussi l'étranger, celui qui vient bousculer l'ordre établi d'une petite famille qui a son histoire, ses habitudes, ses codes, son mode de vie. Il représente enfin le nouvel amour du père ou de la mère, celui ou celle qui, aux yeux des enfants, vient prendre la place du parent naturel ... C'est beaucoup pour une seule personne!

Dans une famille recomposée, le couple seul ne dure ... qu'un moment. Il faut vite parler d'organisation, de week-ends ou de semaine de garde, d'aménagement de l'espace. Il y a également des zones grises : les relations avec l'ex, l'exercice de l'autorité, tous ces souvenirs que l'on ne partage pas ... Il y a enfin les questions qui s'imposent : faut-il se transformer en un parent ou demeurer en retrait pour ne pas prendre la place de la vraie mère ou du vrai père? Comment être à la hauteur et de quelle hauteur s'agit-il? Comment respecter les autres et se protéger, soi?

Des malentendus naissent souvent du fait que tous les membres de la famille recomposée ne vivent pas au même moment les mêmes étapes de la reconstitution. Chacun passe par de nombreuses phases (agressivité, blocage, acceptation ...), à son propre rythme. Puis, les liens affectifs évoluent, les rôles se précisent jusqu'à ce qu'une nouvelle culture familiale prenne forme.

Dès le départ, les nouveaux conjoints doivent lever les ambiguïtés, en apportant des réponses précises. Cela est sans doute quelque peu contraire à notre conception de l'amour romantique. L'amour fou est plutôt synonyme d'imprévisible, d'inattendu, de flou ... Dans la famille recomposée, les contingences se bousculent à l'entrée! Pour une raison majeure : les enfants sont déjà là. Pourtant, on les considère trop souvent comme de simples figurants dans le projet de reconstitution. À tort. Les enfants sont directement concernés par la reconstitution; on devrait donc en faire des acteurs centraux.

Il faut bien l'admettre : la barre est souvent placée haute pour la famille recomposée. Mais elle a aussi en sa faveur l'amour, l'espoir, les connivences à construire, et la vie devant elle!

Lever les ambiguïtés, respecter le rythme de chacun, dialoguer, s'aimer : voilà des conditions de succès en famille recomposée.

L'ENFANT : CELUI PAR QUI LA FAMILLE ARRIVE

La *blonde* de mon père, elle s'amuse beaucoup avec nous, elle est bien correcte.

Un garçon de 10 ans

Les parents, ils veulent toujours nous imposer leurs projets.

Une adolescente de 14 ans

La rupture a bouleversé la vie de l'enfant. Le projet de recomposition familiale d'un ou des deux parents vient confirmer définitivement la brisure de sa famille d'origine. C'est le signal que le retour en arrière n'est plus possible. La vie se réorganise dans un sens qu'il n'a pas nécessairement choisi. Aussi, les moments les plus idylliques des nouveaux conjoints correspondent-ils parfois, chez l'enfant, à des périodes d'agressivité et de révolte.

L'enfant peut parfois se sentir coincé entre l'amour qu'il voue à ses parents et les liens privilégiés qu'on lui demande de développer avec un autre adulte. Il ne veut surtout pas trahir son père ou sa mère.

L'enfant peut enfin avoir de la difficulté à comprendre que ses parents l'aiment et l'aimeront toujours alors qu'ils acceptent, eux, de se séparer. En d'autres mots, il n'est pas évident pour lui que ses parents puissent maintenir leur engagement envers lui alors qu'ils brisent l'engagement qu'ils avaient pris entre eux. Alors, il faut le lui dire, et le lui répéter: il sera toujours leur enfant, ils seront toujours ses parents.

Il faut rassurer l'enfant, l'aider à entrer dans un nouveau réseau de relations et, surtout, lui faire confiance. Le divorce n'est pas la fin des relations familiales, mais plutôt le début de leur réorganisation. Il serait d'ailleurs sans doute plus juste de

parler aujourd'hui du réseau familial de l'enfant en famille recomposée. Ce terme s'inscrit dans la continuité et c'est ce qui constitue son principal avantage.

Les enfants ont compris très vite cette notion puisqu'ils l'appliquent naturellement. Il suffit de les écouter parler du chum ou du mari de ma mère , de la blonde de mon père , de ma belle-mère ou encore de ma nouvelle mère . D'autres parleront de leurs parents pour nommer leur père ou leur mère, et le nouveau partenaire. Mais, le plus souvent, c'est par son prénom qu'ils désigneront ce dernier.

Pour que l'enfant ne perde pas son identité, il doit savoir que son père et sa mère, qu'ils vivent ensemble ou non, seront toujours là pour lui et qu'il pourra toujours compter sur eux. C'est sa base, son principe moteur. Il en va de sa sécurité affective.

Une fois cette certitude bien établie, rien n'empêche d'agrandir le cercle des intimes. L'enfant acceptera volontiers d'autres proches s'il sait qu'on ne lui enlève rien d'essentiel. Les familles de coeur, celles où se mêlent enfants biologiques et enfants adoptés, ou encore les familles-clans tissées serrées , celles où toute la parenté (cousins-cousines, oncles, tantes, grands-parents ...) entretient des relations régulières et complices, constituent de belles preuves que la vie affective peut être quelque chose d'infiniment extensible!

La filiation par le sang n'est pas une condition *sine qua non* pour développer des liens privilégiés. Mais, toujours, les enfants ont besoin de comprendre, d'assimiler, d'intégrer les changements qu'on leur fait vivre. C'est ainsi qu'ils pourront grandir!

L'enfant doit avoir la certitude que lui et ses parents, c'est pour la vie. Il faut le lui confirmer, lui faire confiance et l'aider à intégrer son nouveau réseau familial .

PARENTS ... POUR LA VIE!

Je n'ai jamais cherché une mère pour ma fille.
Elle en a déjà une.

Un père divorcé

J'ai moins accès à mes enfants depuis que ma
femme vit avec un autre homme. Je me fais
couper de ma paternité.

Un homme divorcé en révolte

Tout oublier et recommencer. N'est-ce pas là le souhait de plusieurs personnes qui considèrent avoir vécu un échec? Mais les choses ne se passent pas ainsi dans la vie des parents.

Le parent qui recompose une famille doit inscrire sa démarche sous le signe de la continuité. Cette démarche est sans doute plus difficile que l'oubli, la négation du passé. Mais c'est celle qui se révèle être la solution pour éviter les drames avec les enfants. Même lorsque le lien conjugal est brisé, il est essentiel que le lien parental demeure et que les enfants le sachent, le ressentent profondément. Les enfants ne divorcent pas de leurs parents; la coparentalité se poursuit, différemment. Sauf dans des situations très particulières, le conjoint du parent naturel ne peut et ne doit jamais remplacer le père ou la mère.

De plus en plus de spécialistes croient que la garde conjointe devrait s'appliquer lorsque la famille se dissout. En considérant ce mode de prise en charge des enfants, les deux parents continuent d'assumer à deux l'autorité parentale comme le leur dicte d'ailleurs le Code civil, qu'il y ait ou non rupture conjugale. C'est la position prônée par le Conseil de la famille dans son Avis sur les familles

recomposées. Les parents qui ne peuvent ou qui ne veulent pas exercer ce mode de garde, pour diverses raisons, devraient alors démontrer qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'enfant de le faire.

Afin que la coparentalité soit pleinement assumée, les parents naturels ont tout avantage à ne pas envenimer les conflits, à trouver un terrain d'entente, en se plaçant du point de vue des enfants. Ceux-ci ne devraient jamais servir d'intermédiaires (pour livrer des messages, recueillir le chèque de pension alimentaire ...) ou encore entendre parler en mal de leur père ou de leur mère; il faut préserver l'image qu'ils se font de leurs deux parents. Les enfants doivent par ailleurs se sentir libres de s'attacher à d'autres personnes sans que leur loyauté ne soit constamment remise en cause.

L'entente entre les parents doit également viser à maintenir, dans la mesure du possible, les acquis matériels de l'enfant et ses liens affectifs, en particulier avec ses grands-parents. Ces derniers peuvent lui apporter un soutien précieux, lors de moments difficiles ou de périodes de transition. Ils constituent pour l'enfant un terrain neutre , un point de repère stable.

Enfin, la communication constante est essentielle pour favoriser l'établissement graduel d'un lien de confiance entre l'enfant et les adultes qui entrent dans sa vie, particulièrement le nouveau conjoint de son parent avec qui il partagera le quotidien.

Il est important, pour l'enfant, dans un contexte de recomposition familiale, que les parents naturels :

préservent leurs relations avec leurs enfants, de même que les relations des grands-parents envers leurs petits-enfants, en dépit et au-delà de la rupture.

maintiennent, dans la mesure du possible, les acquis matériels et affectifs, sur lesquels les enfants pouvaient compter pour leur développement, avant la rupture, privilégient la communication franche, informent les enfants des différentes étapes qu'ils auront à vivre afin de ne pas les insécuriser, favorisent l'établissement graduel d'un lien de confiance entre leurs enfants et les adultes qui entrent dans leur vie.

LE CONJOINT DU PARENT : COPAIN, AMI, GUIDE OU NOUVEAU PARENT?

Cet enfant a un père, et je n'entends pas aller plus loin avec lui que des relations amicales.

Un homme qui s'apprête à cohabiter avec sa compagne

Je me suis retrouvée au lendemain matin de mon mariage avec quatre enfants qui réclamaient leurs céréales.

Une jeune belle-mère mariée à un veuf

J'ai dit à ma mère que j'étais d'accord que son *chum* vive avec nous, mais je ne veux pas qu'il prenne toutes les décisions à mon sujet et qu'il me chicane.

Une fillette de 11 ans qui a vécu longtemps seule avec sa mère

La lune de miel des nouveaux conjoints est souvent bousculée en famille recomposée. Si les deux ont des enfants, ils s'accommoderont sans doute plus facilement de vivre simultanément en couple et en famille. Par contre, si l'un des deux est célibataire, il devra apprendre du jour au lendemain à vivre le quotidien avec des enfants. Peut-être trouvera-t-il la transition ... rapide!

Dans une famille nucléaire traditionnelle, les liens adulte-enfant vont de soi. Dans une famille recomposée, non. Il faut les définir, les aménager selon les attentes et les besoins de chacun. Cette mise en place est déterminante pour l'avenir de la famille recomposée. Mais, faut-il le répéter, la confiance ne se bâtit pas en un jour ...

Dès le début, tous les membres de la famille doivent s'entendre sur les rôles que les uns et les autres veulent jouer; les attentes et les règles de vie doivent être

clairement établis (horaires, tâches domestiques) et correspondre au désir d'engagement de chacun, notamment celui du nouveau partenaire. Il est possible, par exemple, que le nouveau conjoint souhaite limiter ses relations avec les enfants de l'autre à des rapports amicaux. Il pourra, à l'occasion, jouer le rôle de gardien, de surveillant ou même d'éducateur, etc. Mais il sera peu engagé dans les décisions parentales.

À l'inverse, un autre conjoint peut vouloir s'engager pleinement, surtout lorsque le parent naturel est décédé, absent ou encore déchu. C'est ainsi que plusieurs beaux-parents, le plus souvent les femmes, assument l'entretien des enfants de leur conjoint, supervisent leurs études, participent à leurs loisirs, etc. Ces responsabilités ne s'accompagnent cependant pas des droits correspondants. Juridiquement, à moins d'avoir adopté les enfants de son partenaire, le conjoint du parent naturel ne pourrait réclamer la garde ou même un droit d'accès aux enfants dont il s'est occupé pendant de longues années, advenant la rupture, le décès ou l'incapacité de son conjoint. Le parent naturel doit donc prévoir comment seront préservés les liens privilégiés que ses enfants entretiennent avec son conjoint si de telles situations surviennent.

Copain, ami, guide ou nouveau parent : le nouveau conjoint doit décider quel sera son degré d'engagement vis-à-vis des enfants de l'autre. Il appartient également à chaque couple d'en discuter. Voilà sans doute un sujet épineux au sein du nouveau couple, mais qui doit être clarifié, tout en gardant à l'esprit qu'en matière de liens familiaux, les situations évoluent parfois rapidement.

Vu la position instable qu'il occupe au départ, il arrive souvent que le nouveau conjoint cherche à trop en faire, trop rapidement. La pire erreur : vouloir reproduire le modèle de la famille traditionnelle dans une famille recomposée et imposer en partant un cadre très formel de relations. La perfection n'existe pas, ni en famille recomposée, ni en famille intacte ! Il n'y a pas de modèle tout fait,

que l'on puisse calquer ou reproduire. Aujourd'hui les familles, quelle qu'en soit la forme, se construisent au jour le jour sur les relations affectives. La qualité de ces relations dépend uniquement des individus et non pas d'un idéal préconçu, standardisé.

Certes, le rôle parental va de soi, ne se discute pas, alors que le rôle beau-parental se cherche et s'éprouve.

Ce rôle, tout comme celui de parent, se construit graduellement. En général, dans les familles recomposées, les attitudes envers le nouveau conjoint évoluent positivement et, peu à peu, sa place se confirme. Au fil des mois et des années, les enfants, pour leur part, laissent tomber leurs réticences. Les parents, quant à eux, font davantage confiance à leur partenaire pour l'éducation des enfants ou encore acceptent mieux l'influence du nouveau venu sur leurs enfants.

Les parents doivent prévoir comment seront préservés les liens privilégiés que leurs enfants entretiennent avec leur nouveau partenaire, comme avec tout autre adulte significatif pour eux d'ailleurs, surtout lorsque ces liens sont de qualité et ont une certaine durée.

La communication constante permet d'éviter les méprises, les malentendus, les équivoques, et de s'ajuster.

Le nouveau conjoint occupe au départ une position nécessairement inconfortable. Chacun des partenaires doit bien préciser ses attentes et les règles de vie et ... s'accorder du temps pour s'adapter à cette nouvelle vie et cheminer ainsi vers une nouvelle stabilité.

DES SERVICES ACCESSIBLES

C'est important qu'on nous aide à passer à travers la séparation et tout ce qui s'ensuit.

Une mère qui a bénéficié des services du CLSC

Il m'est arrivé de demander un moratoire à mes clients qui voulaient prendre des décisions prématurées.

Une thérapeute conjugale et familiale

Plusieurs parents qui vivent une recombinaison familiale doivent régler des situations litigieuses qui demandent négociation et compromis. Ils ne peuvent que rarement se référer à des attitudes ou à des modèles de comportement adaptés aux situations qu'ils vivent. Les difficultés des familles recomposées n'ont pas encore reçu, jusqu'à maintenant, beaucoup d'attention. De plus, c'est connu, les parents hésitent très souvent à demander de l'aide ou à consulter. La conséquence prévisible : un isolement néfaste qui aggravera encore plus les problèmes d'organisation et suscitera des mésententes.

Des services sont tout de même accessibles actuellement aux familles recomposées qui vivent des problèmes. Ils sont offerts par les psychologues, les travailleurs sociaux et les thérapeutes conjugaux et familiaux qui travaillent en cabinets privés et dans les divers établissements du réseau de la santé et des services sociaux, comme les CLSC, les Centres hospitaliers, les Centres-Jeunesses, les Centres de protection de l'enfance et de la jeunesse.

Plusieurs Maisons de la famille et des CLSC organisent des rencontres ou des séances à l'intention des parents et des enfants qui vivent une recombinaison familiale. Des organismes familiaux mettent également sur pied des groupes de soutien.

Par ailleurs, les parents ne doivent pas hésiter à informer l'école de la situation de l'enfant qui vit une période de transition familiale et, si nécessaire, à avoir recours aux services qu'ils jugent requis. Ils ne doivent pas hésiter non plus à consulter, le cas échéant, les services d'aide aux employés au sein de l'entreprise où ils travaillent.

En somme, le temps est venu pour la famille recomposée de sortir de l'ombre et de s'inscrire au coeur de la solidarité collective, au même titre que les autres familles.

Les familles recomposées ne doivent pas hésiter à consulter les divers services, pour sortir de l'isolement, favoriser le partage d'expériences et trouver des solutions à leurs difficultés.

Où s'adresser pour obtenir des services?

Une panoplie de ressources existe. Il n'est cependant pas toujours aisé de trouver promptement réponses à ses besoins. Le **Guide québécois de la famille**, publié par le Secrétariat à la famille aux éditions Gaëtan Morin, en 1993, est un répertoire réunissant les renseignements sur les lois, les descriptions et les définitions officielles des thèmes abordés, les adresses et les numéros de téléphone des divers organismes publics et privés, des différents services reliés à la famille ainsi que le titre des multiples publications gouvernementales.

De même, il est toujours possible de s'adresser au bureau de **Communication-Québec** de chaque région, tout comme dans chacun des CLSC répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

TOUS LES ESPOIRS SONT PERMIS!

Idyllique, vivre en famille recomposée? Peut-être pas, diront en coeur ceux qui vivent l'expérience. Mais enrichissant, oui! La vie en famille recomposée oblige à mettre de côté les modèles standards, à faire preuve de lucidité, d'ouverture, de recul sur l'événement, d'imagination. Mais aucun problème ne résiste à un mélange d'humour, de tendresse et d'amour ... en familles recomposées comme dans toute famille!

Jusqu'à maintenant, on a beaucoup mis l'accent sur les pertes et les échecs des familles ayant connu la brisure, et très peu sur les conditions qui facilitent la recomposition familiale. Pourtant, la famille recomposée constitue une belle preuve que l'espoir est toujours permis.

Par son existence même, la famille recomposée démontre hors de tout doute qu'impossible n'est pas ... familial!